



300, avenue du Prado
13008 Marseille



Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
13008 Marseille

ENOGIA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

SYREC
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 59 Promenade Georges Pompidou
13008 MARSEILLE
Capital de 80.000 euros – RCS Marseille 300.155.819

ENOGIA

Société anonyme

RCS : 514.692.045

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société ENOGIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENOGIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2. « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre société constate les résultats sur les contrats long terme selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables – I) Chiffre d'affaires » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiqués, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Comme indiqué au paragraphe « a) Frais de développement » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français.

Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement ainsi comptabilisés et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes


Forvis Mazars SA
Marseille,

SYREC
Marseille,

DocuSigned by:

F73D2D1FAB0E4D5...

Stéphane Marfisi
Associé

DocuSigned by:

9D44E723B741485...

Luc-René Chamouleau
Associé

I. ETATS FINANCIERS

BILAN (en milliers d'euros)

Actif	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	14 112	6 563	7 549	6 894
Immobilisations corporelles	1 336	1 087	249	379
Immobilisations financières	369	77	292	315
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	15 817	7 727	8 091	7 588
Actif circulant				
Stocks	220	31	189	85
Avances et acomptes versés sur commandes	301		301	375
Créances				
Clients et comptes rattachés	10 265	957	9 307	8 016
Autres créances	2 275	344	1 931	3 167
Disponibilités	4 015		4 015	2 535
Charges constatées d'avance	106		106	56
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	17 182	1 332	15 850	14 232
Comptes de régularisation	50		50	92
TOTAL DE L'ACTIF	33 049	9 059	23 991	21 913

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres		
Capital social	629	629
Prime d'émission	5 977	5 977
Réserve légale	13	13
Report à nouveau	(3 427)	(2 462)
Résultat de l'exercice	176	(965)
Subventions d'investissement	3 761	4 292
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	7 128	7 484
Autres fonds propres	280	250
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	20	20
Provisions pour charges	170	305
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	190	325
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 835	3 763
Emprunts et dettes financières divers	507	928
Autres emprunts obligataires	3 954	2 297
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 557	2 340
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 675	2 846
Dettes fiscales et sociales	1 160	1 035
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	1 703	644
TOTAL DES DETTES	16 392	13 854
TOTAL DU PASSIF	23 991	21 913

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue (biens et services)	12 565	8 016
Montant net du chiffre d'affaires	12 565	8 016
Subventions d'exploitation	569	46
Reprise sur provisions et amortissements	0	9
Transferts de charges	0	14
Production stockée	0	0
Production immobilisée	1 871	2 020
Autres produits	147	120
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	15 151	10 225
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	(104)	600
Autres achats et charges externes	9 377	5 496
Impôts, taxes et versements assimilés	75	43
Salaires et traitements	2 823	2 410
Charges sociales	1 080	945
Dotations aux amort.des immobilisations	1 422	1 406
Dotations aux provisions	160	332
Autres charges	474	206
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	15 306	11 438
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	(155)	(1 213)
Produits financiers	115	18
Charges financières	379	339
2. RESULTAT FINANCIER	(263)	(322)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(418)	(1 535)
Produits exceptionnels	0	602
Charges exceptionnelles	0	542
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	61
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(594)	(509)
TOTAL DES PRODUITS	15 267	10 845
TOTAL DES CHARGES	15 091	11 810
R E S U L T A T	176	(965)
RESULTAT DE BASE PAR ACTION	0,028	-0,153

II. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

Présentation de la société et faits caractéristiques de l'exercice

a) Présentation de la Société

ENOGIA répond aux grands défis de la transition écologique et énergétique grâce à sa technologie unique et brevetée de micro-turbomachines compactes, légères et durables.

Leader français de la conversion de chaleur en électricité avec sa large gamme de modules ORC, ENOGIA permet à ses clients de produire une électricité décarbonée et de valoriser la chaleur perdue ou renouvelable.

Présent dans plus de 25 pays, ENOGIA poursuit sa conquête commerciale en France et à l'international.

Créée en 2009, l'entreprise, basée à Marseille et fortement engagée (label EcoVadis catégorie Bronze), compte une cinquantaine de collaborateurs investis dans la conception, la production et la commercialisation de solutions technologiques respectueuses de l'environnement.

b) Faits marquants

Financement obligataire

Durant l'exercice écoulé, la Société a mis en place en décembre 2025 un financement obligataire d'un montant de 2,04 M€ sous forme d'obligations convertibles en actions, souscrites principalement par des fonds gérés par Vatel Capital. Cette opération s'inscrit dans le cadre du financement du plan stratégique « Turbo 2028 » et vise notamment à renforcer la flexibilité financière de la Société.

c) Evènements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture, la Société a été informée de la cession par son actionnaire historique Faurecia de l'intégralité de sa participation, représentant 10,4 % du capital, par voie de placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels. À l'issue de cette opération, le flottant de la Société a été porté à 51,7 % du capital.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 12 février 2026, faisant usage de l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2024, a décidé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions. À ce titre, 198 000 actions gratuites ont été attribuées au profit de mandataires sociaux et de salariés du groupe, selon des conditions et critères définis par le règlement dudit plan. Cette attribution s'inscrit dans la politique de fidélisation et d'intéressement des équipes, avec des périodes d'acquisition et de conservation conformes aux dispositions légales en vigueur.

Règles et méthodes comptables

À compter du 1er janvier 2025, la réforme comptable issue du règlement ANC 2023-02 relatif à la présentation du compte de résultat est entrée en vigueur.

Conformément à ces nouvelles dispositions, la rubrique « Résultat exceptionnel » a été supprimée. Les produits et charges précédemment présentés dans cette rubrique sont désormais reclassés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature. Ce changement constitue un changement de présentation résultant de l'application obligatoire du règlement ANC 2023-02, sans incidence sur la reconnaissance ni l'évaluation des opérations.

Afin d'assurer la comparabilité des informations financières, la Société a retraité les données de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les données comparatives du 31 décembre 2024.

Ces reclassements n'ont aucun impact sur le résultat net ni sur les capitaux propres, mais modifient la présentation de certains agrégats intermédiaires de performance.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- indépendance des exercices.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les états financiers sont établis en euros.

D'une façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche ; par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes retenues pour l'élaboration des comptes 2025 sont les suivantes :

a) Frais de développement

La Société immobilise ses frais de développement dans les conditions prévues par la réglementation comptable (article 212-3 du PCG et ANC 2014-03).

Soit dès lors qu'ils satisfont aux critères suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;

- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables.
- Existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou;
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Fin 2025, les frais de développement engagés et activés par la société portent sur :

- le développement de la gamme ORC et de ses applicatifs, la miniaturisation et l'adaptation aux modes de transport,
- les compresseurs pour pile à combustible hydrogène,
- les pompes cryogéniques embarquées.

Les frais de développement sont enregistrés à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles et évalués sur la base des dépenses directes et indirectes engagées. Ces dépenses correspondent principalement aux salaires et charges patronales des ingénieurs et des techniciens ainsi qu'à des pièces de prototypage et d'essais.

Les frais de développement activés sont amortis de manière linéaire, dès lors que le produit en découlant est commercialisable, sur la durée attendue des retombées économiques des projets auxquels ils se rattachent. La durée d'amortissement est plafonnée à 5 ans.

b) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (hors frais financiers).

Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon leur durée d'utilisation :

- Logiciels : 3 ans

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais financiers) et à leur coût de revient pour les immobilisations créées par la société.

Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon leur durée d'utilisation :

- Constructions : 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 10 ans
- Installations techniques : 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Matériels de transport : 5 ans
- Mobiliers de bureau : 5 ans
- Matériels de bureau : 5 à 10 ans

d) Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité et à leur valeur vénale, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur vénale est déterminée à partir des données de marché récentes observées.

La valeur d'utilité des fonds propres de chaque participation détenue correspond à la différence entre sa valeur d'entreprise et sa dette financière nette à la date de clôture. La valeur d'entreprise de la participation est déterminée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de la participation.

e) Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont évalués par la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le stock constitué est principalement composé :

- de pièces d'usures et de pièces de turbines standards
- de pièces ORC
- de quelques composants de tuyauterie communs à différents modèles de la gamme.

f) Dépréciation des stocks

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision si leur valeur d'inventaire est inférieure à la date de clôture de l'exercice.

g) Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Le taux de dépréciation varie en fonction de l'âge de la créance et de l'existence d'une procédure amiable ou collective.

h) Disponibilités

Les disponibilités sont comptabilisées à leur valeur nominale.

i) Capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social représentant la valeur nominale des actions, la prime d'émission, les résultats antérieurs mis en réserve ou en report à nouveau et les subventions d'investissement.

Pour les subventions d'investissement, la société applique l'article 312-1 du PCG selon lequel le montant des subventions d'investissement, lorsqu'il est inscrit dans les capitaux propres, est repris au compte de résultat selon les modalités qui suivent :

- La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation amortissable s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.
- La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation non amortissable est étalée sur le nombre d'années pendant lequel l'immobilisation est inaliénable aux termes du contrat. À défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de la subvention.

Les subventions d'investissement sont enregistrées au passif du bilan dès leur notification.

j) Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées sont déterminées en fonction des risques connus ou probables à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont réajustées chaque année en tenant compte de la meilleure estimation du risque à la date d'arrêté des comptes.

Si une perte à terminaison est envisagée sur une affaire, cette dernière donne lieu à la constitution d'une provision pour risques et charges.

k) Coûts d'émission d'obligations et d'emprunts

Les coûts d'émission d'obligations et d'emprunts sont comptabilisés en charges externes puis étalés sur la durée de l'emprunt ou de l'obligation.

l) Chiffre d'affaires

Les marges et le chiffre d'affaires sur les contrats à long terme sont enregistrés selon la méthode de l'avancement.

Les modules ORC vendus par la Société sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque client et chaque projet. La quantité de chaleur disponible, la typologie et la température de la source de chaleur sont notamment considérées pour déterminer la puissance du module, les réglages de la turbomachine (type d'injecteur et de roue utilisés) et le type de pompe et d'échangeur utilisés.

Les contrats de vente prévoient des ventes fermes et définitives. Les conditions de fonctionnement de chaque machine sont contractuellement définies et la Société s'engage à réaliser des essais usines avant livraison, auxquels le client est convié. Chaque machine ainsi réglée possède un numéro de série unique. La substitution d'une machine par une autre de la même gamme de puissance est techniquement possible mais nécessite des aménagements techniques pour être utilisée dans de nouvelles configurations, comprenant notamment, outre une vérification technique, la réalisation obligatoire d'un nouveau réglage turbomachines et d'éventuels remplacements des pompes et échangeurs.

Chaque module de la gamme de puissance : 20, 40, 100, 180kW, repose sur des nomenclatures et des socles standards de composants.

Les budgets de coûts à terminaison sont ainsi élaborés sur la base (i) de nomenclatures chiffrées et de prix négociés pour les composants standards (ii) d'une estimation des temps homme fondée sur l'expérience et (iii) des devis obtenus par les commerciaux avec l'aide des ingénieurs du Bureau d'Etude concernant les éléments spécifiques des affaires.

Les coûts pris en compte tant pour l'élaboration du budget que pour la mesure de l'avancement ne sont que des coûts directs et ne comprennent aucune allocation indirecte notamment au titre des frais généraux.

La Société dispose d'une comptabilité analytique organisée pour permettre un suivi des coûts par affaires. Chaque demande d'achat (et sortie de stocks) est effectuée au titre d'une affaire, l'affaire étant suivie par le biais d'un code analytique. Le coût réel de la nomenclature est donc suivi en comptabilité analytique sur la base des affectations analytiques réalisées lors de la saisie des achats et consommations.

Concernant les temps homme, la Société dispose d'un outil de saisie des temps et d'une procédure associée. Les collaborateurs productifs saisissent leurs temps sur les affaires. Ces temps sont valorisés sur la base des salaires réels.

La Société commercialise également régulièrement des prestations. Pour ces études, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement comme pour les ventes de modules ORC. Les domaines concernés portent sur le design, le prototypage, les études de turbomachines qui relèvent directement des compétences métiers de la Société pour lesquelles cette dernière peut estimer les budgets de manière suffisamment fiable.

Le suivi des dépenses engagées au titre de ces études (pièces et temps homme) est organisé en application des mêmes procédures et modalités que pour les autres types d'affaires (fabrication d'équipements).

L'avancement correspond à l'avancement par les coûts pour les contrats combinant des activités d'études et de réalisation.

Pour un contrat donné, l'avancement est mesuré par le rapport entre les coûts des travaux effectués à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Si les données prévisionnelles font apparaître une perte à terminaison, cette dernière est provisionnée sous déduction de la perte déjà réalisée.

m) Résultat Exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

n) Informations pertinentes relatives à la première application du règlement n° 2022-06

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025, certaines règles de présentation comptable ont été modifiées. Cette évolution a trois principales incidences sur la présentation des comptes.

- À compter de 2025, l'amortissement des frais liés aux emprunts et émissions obligataires est présenté en résultat financier. Un montant de 356 k€ est ainsi comptabilisé en charges financières au titre de l'exercice, alors qu'en 2024 cette charge, qui s'élevait à 297 k€ était présentée en résultat d'exploitation.
- Les transferts de charges ne font désormais plus l'objet d'une présentation distincte et sont directement imputés aux postes de charges concernés.
- En application de l'article 513-5 du Plan Comptable Général, le résultat exceptionnel comprend :
 - o les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
 - o les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale ;
 - o les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales;
 - o les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations – à l'exception de celles qui ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel – qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

La nouvelle définition du résultat exceptionnel conduit à un reclassement de certains produits et charges vers le résultat d'exploitation. Sur la base des comptes 2024, 399 k€ de produits et 338 k€ de charges précédemment présentés en résultat exceptionnel auraient été reclassés en résultat d'exploitation selon les règles applicables en 2025.

Au titre de l'exercice 2025, première année d'application des nouvelles dispositions, 135 k€ de produits et 303 k€ de charges ont été reclassés du résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation. En conséquence, le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 est diminué de 169 k€, le résultat exceptionnel étant diminué du même montant, sans incidence sur le résultat net de l'exercice ni sur les capitaux propres.

Compléments d'information relatifs au bilan

a) Actif immobilisé

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	122	-	-	122
Couts de développement	12 120	1 106	-	13 991
- Immobilisations incorporelles en cours	3 598	1 106	-	4 704 ⁽¹⁾
- Autres immobilisations incorporelles	8 522	-	-	9 287
Immobilisations incorporelles	12 242	1 106	0	14 112
Installations techniques, matériels & outillages industriels	79	-	-	79
Autres immobilisations corporelles	1 223	35	-	1 258
Immobilisations corporelles	1 301	35	0	1 336
Titres de participation	145	-	-	145
Autres immobilisations financières	262	-	38	224
Immobilisations financières	407	0	38	369
Total général	13 950	1 141	38	15 817

⁽¹⁾ Dont coûts de développement : 4 704 K€

Les coûts de développement capitalisés correspondent à des projets en cours qui ne sont pas encore en phase d'amortissement. Ils s'inscrivent dans la stratégie de recherche et développement d'ENOGIA, structurée autour de deux axes technologiques complémentaires : les systèmes ORC et les turbomachines. La synergie entre ces deux domaines permet d'optimiser les ressources et d'accélérer l'innovation. Ces développements visent à réduire les coûts des machines ORC (Design to Cost), à améliorer leur performance via des bancs d'essais, et à intégrer des avancées en turbomachines, notamment pour les cycles thermodynamiques avancés comme le CO₂ supercritique.

Immobilisations financières

	31/12/2025	31/12/2024
<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Total
Titres de participation	129	129
Autres titres immobilisés	16	16
Actions auto détenues	2	12
Contrat de liquidité	56	37
Dépôts et cautionnements bancaire	167	213
Total	370	407

Le détail des titres de participation est indiqué dans la partie 5.a.

Contrat de liquidité CIC Market Solutions

La Société a confié à la société CIC Market Solutions l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 13 août 2021 avec mise en œuvre effective le même jour.

Dans le cadre de ce contrat, une somme de 200 K€ a été mise à la disposition de CIC Market Solutions par la Société.

Les mouvements sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 des actions auto détenues peuvent être synthétisés comme suit (montants mentionnés en euros) :

Nombre de titres achetés	351 626
Valeur des titres achetés	1 216 046,76€
Prix unitaire moyen des titres achetés	3,46€
Nombre de titres vendus	354 436
Valeur des titres vendus origine	1 234 919,72€
Prix unitaire moyen des titres vendus	3,48€
Plus ou moins-value	18 872,96 €
Nombre de titres annulés	-
Nombre de titres au 31/12/2025	3 190
Valeur des titres à la clôture	17 226,00 €

Récapitulatif de la situation au 31/12/2025 :

Nombre d'actions auto détenues : 3 100

Valeur d'achat des actions auto détenues à la clôture : 17 K€

Fonds à la disposition de CIC Market Solutions pour l'animation du titre : 56 K€

Etat des amortissements

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	122	-	-	122
Couts de développement	5 226	-	-	6 441
- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles	5 226	1 215	-	6 441
Immobilisations incorporelles	5 348	-	5 108	6563
Installations techniques, matériels & outillages industriels	117	11	-	932
Autres immobilisations corporelles	805	127	-	155
Immobilisations corporelles	922	1 087	-	1 087
Titres de participation	60	-	-	60
Autres immobilisations financières	32	-	15	17
Immobilisations financières	92	-	15	77
Total général	6 362	1 353	15	7 727

b) Stocks et dépréciation des stocks

Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Matières premières et stocks machines	115	104	-	220
Dépréciation	31	-	-	31
Valeur nette comptable	85	104	-	189

c) Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients	3 279	1 104
Clients douteux ou litigieux	930	775
Clients factures à établir	6 056	6 939
Total	10 265	8 818

Les factures à établir correspondent au chiffre d'affaires à l'avancement non encore facturé à la clôture de l'exercice.

Le poste clients douteux ou litigieux est constitué de créances concernant des projets antérieurs à 2025.

Dépréciation des comptes clients

	31/12/2025	31/12/2024
<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Total
Valeur nominale brute des clients	10 265	8 818
Dépréciation des comptes clients	(957)	(802)
Valeur nette comptable des comptes clients	9 307	8 016

Les créances présentant une antériorité > à 2 ans sont intégralement dépréciées.

d) Autres créances

Les autres créances sont principalement constituées :

- De subventions à recevoir pour un montant de 1 096K€
- De crédits d'impôts (CIR et CII) pour un montant de 455K€
- D'un crédit de TVA pour un montant de 204K€
- Du compte courant de l'entité VALTHERMIE pour un montant de 344 K€ (intégralement déprécié)

e) Echéance des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances clients	10 265	10 265	0
Autres créances	2 275	2 275	0

f) Trésorerie

La trésorerie a évolué comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	4 015	2 535
Trésorerie active	4 015	2 535
Concours bancaires	0	0
Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette	4 015	2 535

g) Comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	106	56	91%
Charges constatées d'avance - FINANCIERES	-	-	-
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES	-	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler	50	92	-46%
Comptes de régularisation	156	148	

h) Capital social

Le capital social s'élève à 628 753,20 € et se compose de 6 287 532 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

i) Capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Capital social	629	0	0	629
Réserve légale	13	0	0	13
Prime d'émission	5 977	0	0	5 977
Report à nouveau	(2 462)	(965)	0	(3 427)
Résultat de l'exercice	(965)	965	231	231
Subventions d'investissement	4 292	(597)	0	3 695
Total capitaux propres	7 484	5 750	(2 835)	7 118

Le déficit net comptable de l'exercice 2024, d'un montant de 965 K€, a été affecté en totalité en report à nouveau conformément à la décision de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 13 juin 2025 ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

j) Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Provision pour risques	20	0	0	20
Provision pour charges	305	0	135 ¹	170
Total	325	0	135	190

¹dont reprise utilisée : 135k€

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées d'une provision pour charges représentant le loyer des locaux du site de Plombières pour l'année 2025 (135 k€) qui sont actuellement vacants.

k) Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Brut	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans ou n/d
Dettes financières	6 790	862	5 127	1 100
Dettes diverses	507	507	0	0
Total	7 297	1 069	5 127	1 100

Emprunt et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières se présente comme suit sur les exercices présentés :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts, dettes et crédits à plus d'un an	2 835	3 763
Autres emprunts et dettes financières	507	928
Autres emprunts obligataires	3 954	2 297
Endettement financier	7 297	6 989

Il n'y a pas de covenants attachés aux emprunts souscrits par la Société.

Les autres emprunts correspondent à des outils de financement court terme BPI (Avance + préfinancement, préfinancement export)

Au 31 décembre 2025, les dettes obligataires de la Société s'élèvent à 3,95 M€ et se composent des éléments suivants :

- Emprunt obligataire simple (LITA.co)

La Société a mis en place en mars 2024 un emprunt obligataire simple d'un montant de 2,3 M€, souscrit via la plateforme de financement participatif LITA.co. Cet emprunt, non assorti de sûretés ni de garanties spécifiques, porte intérêt à un taux fixe de 10 % et s'étale sur 12 échéances trimestrielles.

Le profil de remboursement comprend :

- une première phase de 6 échéances correspondant à une période de différé d'amortissement du capital, durant laquelle seuls les intérêts sont versés ;
- une seconde phase de 6 échéances incluant le remboursement du capital et des intérêts.

À la date de clôture, l'emprunt est entré en phase d'amortissement et cinq échéances restent à courir.

- Obligations convertibles en actions (OCA)

En décembre 2025, la Société a émis un emprunt obligataire de 2,04 M€ sous forme de deux tranches d'obligations convertibles en actions, souscrites principalement par des fonds gérés par Vatel Capital.

Ces obligations présentent les principales caractéristiques suivantes :

- maturité comprise entre 4,5 ans et 5,5 ans, avec remboursement du capital in fine ;
- taux d'intérêt annuel compris entre 7,8 % et 8 %, payable semestriellement ;
- absence de sûretés et garanties spécifiques ;
- possibilité de conversion en actions à l'initiative des porteurs ou de la Société, selon des conditions de prix de conversion contractuelles ;
- mécanisme de prime de non-conversion, correspondant à une majoration du taux d'intérêt de 0,1 % par an, capitalisée en l'absence de conversion ;
- possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de la Société sous conditions.

l) Echéance des dettes d'exploitation

L'ensemble des dettes d'exploitation de la Société est à échéance à moins d'un an et se présente comme suit (en euros) :

En milliers d'euros	Brut	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	3 557	3 557	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 160	1 160	0	0

m) Détails des charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/2025
FNP	252
Congés payés	170
Charges sur congés payés	68
Primes commerciaux	-
Charges sur primes à payer	-
Total	490

n) Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	1 703	644	165%
Produits constatés d'avance - FINANCIERS	-	-	-
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS	-	-	-
Produits constatés d'avance - TOTAL	1 703	644	165%

Le chiffre d'affaires étant comptabilisé à l'avancement, les revenus enregistrés avant la réalisation effective de la prestation ou de la livraison du bien sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

o) Etat des dépréciations

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Provision dépréciation clients	802	155	-	957
Provision dépréciation stock	31	-	-	31
Provision dépréciation compte courant	339	5	-	344
Total	1 172	160	-	1 332

Compléments d'information relatif au compte de résultat

a) Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de produits finis	10 379	6 551
Ventes de marchandises	0	0
Prestations de services	2 186	1 464
Produits des activités annexes	0	0
Chiffres d'affaires	12 565	8 016

Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 12 565 k€, dont 11 380k€ réalisés à l'export. Le chiffre d'affaires 2024 était de 8 016 k€, dont 6 372k€ réalisés à l'export.

b) Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Production stockée	0	0
Production immobilisée	1 871	2 020
Subventions d'exploitation	569	446
Reprises de provisions	0	9
Transferts de charges	0	14
Autres produits	12	120
Autres produits d'exploitation	2 452	2 608

La production immobilisée 2025 correspond aux coûts activés en lien avec divers projets de développement pour 1 871 K€, dont :

- 1 300 K€ de frais de développement dans le domaine de l'ORC dans le cadre des programmes Design to Cost principalement et
- 720 K€ pour des développements de turbomachines spécifiques ;

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 569 K€ et correspondent aux aides accordées par des organismes publics pour l'embauche de contrats apprentissage et de professionnalisation.

c) Charges d'exploitation

	31 12 2025	31 12 2024
(en milliers d'euros)	Total	Total
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	(104)	600
Autres achats et charges externes	9 377	5 496
Impôts, taxes et versements assimilés	75	43
Charges de personnel	3 903	3 355
Autres charges d'exploitation	474	206
Dotations aux amortissements et provisions	1 582	1 738
Total Charges d'exploitation	15 306	11 438

Les autres achats et charges externes

	31 12 2025	31 12 2024
(en milliers d'euros)	Total	Total
Prestations de services	1 262	776
Achats de matériels	6 272	3 400
Prime d'assurance	70	52
Sous-traitance	11	18
Loyers	388	312
Honoraires	247	195
Frais de transport	313	142
Frais de déplacement	655	416
Services bancaires	52	41
Autres achats divers	76	144
Autres charges externes	9 346	5 496

d) Résultat financier

	31 12 2025	31 12 2024
(en milliers d'euros)	Total	Total
Reprises de provisions	73	18
Autres produits financiers	42	-
Total des produits financiers	115	18
Dotations aux provisions	-	38
Intérêts et charges assimilées	370	301
Autres charges financières	8	-
Total des charges financières	379	339
Résultat financier	(263)	(322)

Les charges financières se composent principalement d'intérêts sur emprunts bancaires et obligataires pour un montant de 370K€.

e) Résultat exceptionnel

	31 12 2025	31 12 2024
(en milliers d'euros)	Total	Total
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	203
Produits sur exercices antérieurs	-	-
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	399
Total des produits exceptionnels	-	602
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	542
Charges sur exercices antérieurs	-	0
Dotations aux provisions	-	0
Total des charges exceptionnelles	-	542
Résultat exceptionnel	-	61

f) Impôt sur les sociétés

	31 12 2024	31 12 2023
(en milliers d'euros)	Total	Total
Charge / (produit) d'impôt exigible	(594)	(509)
Charge / (produit) d'impôt	(594)	(509)

La Société est fiscalement déficitaire sur l'exercice 2025. La Société a enregistré un produit de 335k€ au titre du crédit impôt recherche 2025 et un produit de 120k€ au titre du crédit impôt innovation 2025.

Les déficits reportables s'élèvent à 16 304 K€ au 31/12/2025.

Autres informations

a) Filiales et participations

Société	Capital social en euros	Capitaux propres autres que le capital	Nombre de part détenues	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés (euros)	Caution et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice (euros)
CRYO NEXT	100 000	0	100 000	100%	44 995	7 808	NEANT	NEANT	0
VALTHERMIE	1 000	0	1 000	100%	22 880	0	NEANT	NEANT	0
ENOGIA ASSETS BIOGAS	10 000	0	6 000	60%	6 000	6 000	NEANT	NANT	0
ENOGIA ASSETS INDUSTRY	100 000	0	55 000	55%	55 000	55 000	NEANT	NEANT	0

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de l'année 2025, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 58 551 € HT.

c) Engagements financiers

1. Vente de pièce de rechange avec engagement de reprise

Il s'agit d'un engagement financier dans le cadre d'un contrat commercial. La société s'engage à l'issue du contrat de maintenance à reprendre le stock de pièces de rechange à leur valeur d'achat, sauf si le client souhaite conserver tout ou une partie de ce stock.

Montant contractuel : 68K€ au 31 décembre 2025.

2. Contrat de prêt CIC 164017 – 2022 :

Prêt garanti par un nantissement de troisième rang sur un fonds de commerce de prestations de conseil en énergétique (Montant de l'emprunt à l'origine 500 K€ ; montant restant à rembourser au 31/12/2025 : 131 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 05/12/2026).

3. Contrat de prêt CEPAC 164020 – 2024 :

Prêt garanti par un nantissement de quatrième rang sur un fonds de commerce de conception, fabrication et vente (Montant de l'emprunt à l'origine 300 K€ ; montant restant à rembourser au 31/12/2025 : 225 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 05/11/2028).

4. Contrat de prêt CAAP 164021 – 2024 :

Prêt garanti par un nantissement de premier rang sur un fonds de commerce de conception, assemblage, commercialisation et installation d'unités de production d'énergie (Montant de l'emprunt à l'origine 300 K€ ; montant restant à rembourser au 31/12/2025 : 29 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 10/10/2028).

d) Effectifs

	Effectif en fin d'exercice	Effectif moyen
Cadres	45	48,66
Non Cadres	20	12,98

e) Indemnités de fin de carrière

Compte tenu de l'âge moyen de l'effectif de la Société, les indemnités de fin de carrière ne représentent pas un montant significatif. Cette dernière ne fait donc pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de la société.

f) Transactions avec les parties liées

Aucune transaction avec des parties liées n'ont été conclues au cours de l'exercice.

g) Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Par décisions en date du 28 juillet 2023, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 9 juin 2023, a procédé à l'émission de 150.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au bénéfice de Eric Blanc-Garin et Yazid Sabeg, à hauteur de 75.000 BSPCE chacun. Les BSPCE ainsi émis donnent droit à la souscription d'un nombre total de 150.000 actions ordinaires nouvelles moyennant un prix de souscription de 2,00€ par action. La période d'exercice est de 48 mois à compter de la date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2024, ces BSPCE n'ont pas été exercés et n'ont donc pas donné lieu à l'émission d'actions ordinaires nouvelles.

En outre, le Conseil d'administration en date du 26 mars 2024 a procédé, en application de la délégation de compétence octroyée par l'Assemblée générale du 9 juin 2023, à l'émission de 100.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au bénéfice de certains salariés cadres de la société, à hauteur de 10.000 BSPCE chacun et au bénéfice d'Arthur Leroux et d'Antonin Pauchet à hauteur de 40.000 BSPCE chacun.

Les BSPCE ainsi émis donnent droit à la souscription d'un nombre total de 100.000 actions ordinaires nouvelles moyennant un prix de souscription de 2,00€ par action. La période d'exercice est de 48 mois à compter de la date d'attribution, l'exercice est conditionné à l'atteinte par la société de plusieurs objectifs financiers pour les exercices 2024 et 2025.

Les objectifs fixés pour les exercices 2024 et 2025 ont été atteints, ouvrant droit à l'exercice de deux tranches successives représentant un total de 100.000 BSPCE.

Au cours des exercices 2024 et 2025, ces BSPCE n'ont pas été exercés et n'ont donc pas donné lieu à l'émission d'actions ordinaires nouvelles.